

15^{ème} Festival de spéléologie en Île de France

Règlement du concours de sites Internet

Article 1

Le concours concerne des sites Internet ayant pour thème la spéléologie.

Article 2

Les candidats devront envoyer l'adresse de leur site avec les coordonnées (Nom, adresse postale, adresse e-mail) de la personne responsable du site présentant celui-ci au concours à l'adresse : « concours@festival-speleo.org ».

Article 3

Les sites en concours seront présentés dans le cadre du 15^{ème} Festival de Spéléologie en Île de France à ORMESSON le samedi 23 novembre 2002, de 14 h à 20 h. La liste des sites en concours sera diffusée sur la page « www.festival-spelco.org/concours »

Article 4

Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Article 5

Le jury délibérera le samedi 23 novembre 2002 à 20H, en aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause. Il jugera sur des critères d'ergonomie (facilité de navigation), de pertinence, d'originalité et d'esthétique des informations contenues dans le site.

Article 6

Le concours " Site Internet " donnera lieu à l'attribution de deux (2) prix : - Premier prix d'une valeur de 250 € - Deuxième prix d'une valeur de 150 €

Article 7

Les prix ne pourront pas être décernés à un même lauréat.

Article 8

Les prix seront décernés aux lauréats lors du 15^{ème} Festival de Spéléologie en Île de France le samedi 23 novembre 2002 entre 21 et 22H. Afin de permettre la présentation des sites récompensés les candidats autorisent la projection du contenu de leurs sites lors de cette remise des prix.

Article 9

Afin d'être correctement appréhendés par le jury, les sites devront être présentés (opérationnels et en ligne) au plus tard une semaine avant le festival, soit le 17 novembre 2002.

Article 10

La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 11

Par leur participation, les candidats acceptent et souscrivent au présent règlement. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de site Internet, de droits d'auteurs et ayant droits. Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité sur le contenu des sites.

Voir plan d'accès au verso